

COMMUNE DE FOLLIGNY

Tél : 02.33.61.33.11
Fax : 02.33.61.09.96

Communes Associées

**LE MESNIL DREY
LA BESLIERE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Procurations :

Présents : 12

DATE DE CONVOCATION

22/01/2018

DATE D'AFFICHAGE

29 /01/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt six janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de Folligny régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie de Folligny, sous la présidence de M. Jean-Pierre GIRARD, Maire

Etaient présents :

Georges BELIN, Germain NEEL

Christine CATILINA, adjoints,

Yves BEUVE, Maire délégué la Beslière, Bernard DEFORTESCU

Michèle LAINE, Maire délégué Le Mesnil Drey, Jean-Marie SEHIER

Jocelyne BENSET,

DURAND Sophie, Michaël SEBIRE, Stéphanie TIROT,

Absent excusé ayant donné procuration :

Absent excusé : Florence GOUJAT

Absent : Sébastien BUYTAERT

Secrétaire de séance : Stéphanie TIROT

PLATEAU SCOLAIRE : ESQUISSE

M. le Maire informe les élus que M. Paquin passera voir le site afin de nous donner le coût de sa prestation pour une esquisse et l'étude et le coût de la restructuration de ce site, avis favorable du Conseil Municipal.

TRAVAUX VOIRIE 2018

Des devis seront demandés pour l'entretien des routes des 3 communes aux entreprises suivantes : Eurovia, P.Gautier et Y.Hallais.

Folligny : Champ de foire, village neuf, extrémité gauche du village Rosse, impasse de la croix Rosselin, rue de la croix rosselin face Mme Lecomte, entrée de la mare Ronde, le montier, parking des écoles et chemin des écoles.

Le Mesnil Drey : l'entrée du chemin du presbytère, le lieu Beaussent, Village Millet, Le hamel,

La Beslière : aménagement rue de la ducherie

2018-03- TRAVAUX ATELIER

M. le Maire propose de faire un plan et demander des devis pour la construction d'un vestiaire, d'une douche et d'un wc dans l'atelier côté route de la Beslière, avec création du raccordement au tout à l'égout.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce dossier.

CIMETIERE FOLLIGNY

M. le Maire propose de demander à l'entreprise Guérin un devis pour la création d'un colombarium dans le cimetière de Folligny avec un jardin du souvenir, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

2018-05 - TRAVAUX AGRANDISSEMENT TROTTOIR

M. Le Maire présente des devis pour l'agrandissement du trottoir rue des écoles (terrain ex jardin d'école)

Le Conseil Municipal retient l'entreprise de Yannick Hallais de la Haye Pesnel pour un montant de 3042 € TTC

TERRAIN CO VOITURAGE

M. le Maire informe les élus que M. Chapdelaine propose son terrain à la vente (parcelle 183 au lieu-dit le Repas, l'information a été transmise à la DRD pour une aire de co-voiturage.

2018-06 -MODIFICATION DES STATUTS DE GRANVILLE TERRE ET MER INTEGRATION DES COMPETENCES GEMAPI ET ACTIVITES DE PISCINE ET PRISE EN COMPTE DE LA CREATION DU PETR

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié l'article L.5214-16 du CGCT relatif aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et a rendu obligatoire, l'exercice de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations et submersions marines – GEMAPI » par les Communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018. Il convient donc de modifier les statuts de Granville Terre et Mer en ajoutant aux **compétences obligatoires** :

1.3 GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement (au 1^{er} janvier 2018)

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que le centre aquatique est en cours d'achèvement et que l'ouverture devrait intervenir en avril 2018. La Communauté de Communes doit donc modifier ses statuts pour exercer les compétences liées aux activités de piscine : apprentissage de la natation, natation sportive et autres activités sportives aquatiques.

De même, afin de favoriser l'apprentissage et la pratique de la natation par tous les scolaires du territoire de Granville Terre et Mer, Monsieur le Maire propose de modifier les statuts afin de prendre en charge le transport au centre aquatique, des élèves des écoles, collèges et lycées du territoire de Granville Terre et Mer dans le cadre de l'apprentissage de la natation.

Il serait ainsi ajouté aux **compétences facultatives** :

3.2. Sport

- **Activités de piscine (hors retenues d'eau de mer)**
 - **Apprentissage de la natation**
 - **Natation sportive**
 - **Autres activités sportives aquatiques de piscine**
 - **Transport au centre aquatique des élèves fréquentant une école, un collège ou un lycée du territoire de la Communauté de communes dans le cadre de l'apprentissage de la natation**

Enfin, suite à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, portant création du syndicat mixte fermé issu de la fusion du syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et du syndicat mixte du SCOT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et transformant ce syndicat mixte fermé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, il convient d'adapter nos statuts en modifiant les **compétences obligatoires, article 1.1 Aménagement de l'espace** :

Par le remplacement de

- **Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur : la communauté adhère au Syndicat mixte du SCOT du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, pour l'approbation, le suivi et les révisions du SCOT et des schémas de secteur**
- **Participation à la mise en place d'une politique supra-communautaire à travers notamment l'Adhésion et la participation au Syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel**

Par

- **Schéma de cohérence territoriale (SCOT), schéma de secteur et participation à la mise en place d'une politique supra-communautaire, à travers notamment l'Adhésion et la participation au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Baie du Mont Saint-Michel**
-

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal lequel après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **ACTE** dans les statuts de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, les modifications présentées ci-dessus,
- **APPROUVE** les statuts de Granville Terre et Mer ainsi modifiés, joints en annexe.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération

2018-07- SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Recomposition du conseil communautaire de Granville Terre et Mer

A la demande de Stéphane Sorre, élu d'Yquelon, qui a saisi le Tribunal administratif de Caen concernant la recomposition du Conseil Communautaire de Granville Terre et Mer, considérant qu'il méconnaît la volonté des élus, largement exprimé au printemps dernier, d'adopter un nouvel accord local et qu'il conduit à une sous-représentation significative des communes intermédiaires de notre territoire, et a demandé à Maître Agostini de déposer une requête visant à obtenir l'annulation de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2017.

les honoraires d'avocat seraient de 200 € par commune

Et l'option d'une question prioritaire de constitutionnalité est également recommandée aurait un coût supplémentaire de 300 € environ par commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette saisine et sa participation.

2018-09 – ANENANT CONVENTION PRESENCE VERTE

M. le Maire informe les élus que le conseil d'administration de Présence Verte a décidé de modifier les avantages préférentiels dont bénéficieront les nouveaux abonnés de présence verte à compter du 01 janvier 2018 :

- gratuité des frais d'installation au lieu de 30€
- abonnement 2018 : remise de 5€ les 6 premiers mois

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention l'avenant.

2018-10 - SUBVENTIONS 2018

M. le Maire présente les demandes de subvention reçues en mairie pour l'année 2018.

Après avoir pris connaissance des dossiers, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Sportive de Folligny	600 €
- Club de l'amitié de Folligny -Le Mesnil Drey -La Beslière.....	350 €
- Association de Loisirs de Folligny.....	350 €
- Association des Chasseurs de Folligny	350 €
- FNCR de Folligny	100 €
- Entente sportive haylande (participation forfaitaire)	1 500 €
- Les fêtards en furie de Folligny	200 €
- ADMR	50 €
- Secours Catholique	150 €
- Gaule Haylande	100 €
- Manche Leucémie	70 €
- Donneurs de sang	100 €
- US Canine la Haye Pesnel	70 €
- Fondation du Patrimoine	100 €
- ligue contre le cancer Saint Lo	70 €
- AGAPEI Granville	70 €
- Secours Populaire Granville	100 €

(sous réserve de recevoir le bilan pour chaque association)

TOUR DE NORMANDIE

M. le Maire informe les élus que le tour de Normandie aura lieu le 24 mars (vers 12h) et passera par le Repas en direction du Loreur.

2018-11-DEMANDE DE SUBVENTION DU CLIS SARTILLY 2016-2017

M. le Maire informe les élus de la demande de participation à la cantine scolaire de la commune de Sartilly Baie Bocage, pour deux enfants de Folligny scolarisés en en classe pour l'inclusion scolaire (ULIS) soit 138 jours de cantine à 1.45€ par enfant et par repas)

2018-13 - CONVENTIONS CAF

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer avec la CAF :

- la convention COPALE
- le Contrat Enfance Jeunesse

2018-14 - TRAVAUX LOCAUX LA BESLIERE

M. Beuve Yves, Maire délégué de la Beslière, présente des devis pour la remise en état, de la porte du local derrière la mairie de la Beslière, et les placards du secrétariat :

Le Conseil Municipal retient le devis de M. GUESNON Jean-Marc, menuisier, pour un montant de 1644 €

2018-15- RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ASSURANCE

M. Le Maire informe les élus que les contrats d'assurance de la Communauté de Communes s'achèvent le 31-12-2018 et qu'une procédure de mise en concurrence va être engagée prochainement afin de procéder à leur renouvellement. Des secrétaires avaient émis le souhait d'être accompagnés dans leurs démarches de renouvellement de leurs propres contrats d'assurance et ont fait part de leur intérêt pour la réalisation d'un audit des contrats en cours, de la sinistralité et des besoins de couverture.

A cet effet un prestataire pourrait être désigné pour réaliser cet audit et dans un deuxième temps, assister les communes qui le souhaitent, tout au long de la procédure de passation des marchés.

La communauté de communes se propose de prendre en charge la partie audit. Le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés serait réparti entre les communes s'engageant dans la deuxième phase.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide dans un premier temps ne s'engager que sur la première phase en un audit de la couverture actuelle et sans engagement sur la deuxième phase.